

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

	Date	Heure	Numéro	Département(s)
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	22.05.2013			DDTE
	Annule et remplace			

Auteur(s): Commission "Police du commerce et établissements publics et tourisme"	Lié à: ad 13.002
Titre: Projet de loi sur la police du commerce (LPCom)	
<p>Contenu:</p> <p>Amendement du Conseil d'Etat</p> <p>Article 19, al. 3 (ancien article 18)</p> <p>³Les conditions d'octroi doivent être remplies par l'entité (<i>suppression de: juridique</i>) et la personne responsable.</p>	
<p>Motivation (facultatif):</p>	

